

le Journal JDM De Mayotte

lejournaldemayotte.com

Mercredi
7 octobre
2015

 [https://fr-fr.facebook.com/
lejournaldemayotte](https://fr-fr.facebook.com/lejournaldemayotte)

Face à la fronde des maires, le SIDEVAM réorganise la collecte des déchets sur l'île



Certains élus avaient menacé de quitter le service collecte des déchets du SIDEVAM 976. Le syndicat intercommunal a donc décidé de réorganiser la collecte. A commencer par Petite Terre, fief du président de l'association des maires.

[Page 2](#)

Politique

Conseil départemental :
Des avancées sociales et une
motion pour l'Etat



[Page 4](#)

Journée du goût

Chips de manioc, fontaine de chocolat, plateau de fromages... toutes les saveurs à Coconi



[Page 5](#)



Votre portail captif par

 Alter 6.com
Alternative System

Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Environnement

Face à la fronde des maires, le SIDEVAM réorganise la collecte des déchets sur l'île



Certains élus avaient menacé de quitter le service collecte des déchets du SIDEVAM 976. Le syndicat intercommunal a donc décidé de réorganiser la collecte. A commencer par Petite Terre, fief du président de l'association des maires.

Les élus de différentes communes de l'île s'étaient plaints de l'augmentation de leurs cotisations de collecte des déchets, sans véritables améliorations du service : Saïd Omar Oili, maire de Dzaoudzi-Labattoir (Petite Terre), et président de l'association des maires, avait été le leader de la fronde, « je payais 755.000 euros par an à l'ancien syndicat de ramassage de Petite Terre, la somme a grimpé à 1,1 million d'euros avec le SIDEVAM pour un

travail qui est mal fait ! », avait-il indiqué au JDM en début d'année.

Le SIDEVAM 976 a choisi de ne pas rester les bras ballant : « nous n'allons pas lâcher en 2015 un bébé conçu en 2014 ! », s'exclame Chams Eddine Fazul, vice-président du SIDEVAM 976, et... élu de la commune de Dzaoudzi Labattoir.

La première réflexion a porté sur le communication des déchets à déposer, ou pas, dans les bacs d'ordure ménagère : « certains y mettaient des roues de brouette, mais nos camions ne sont pas conçus pour ça. » Ni les quais de transfert, pas plus que l'ISDND, l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Dzoumogné, prévu pour durer pour peu qu'on n'y jette pas n'importe quoi.

Une notice indique donc les déchets acceptables par ces bacs : restes de repas, épluchures, papiers, cartons (pas encore recyclable à Mayotte), couches etc., qu'il faut impérativement emballer dans un sac poubelle. Tout le monde n'a pas son bac perso, « nous avons une partie de la population que nous ne connaissons pas, et pour laquelle nous avons mis à disposition des bacs collectifs de 650 litres », explique l'élu. Les 27 points de collecte de la zone nord et les 24 de la zone sud, sont indiqués sur une carte, et mentionnés sur le document de renseignement de la nouvelle collecte en Petite Terre édité par le SIDEVAM. Ces habitants pourront ensuite demander leur propre bac de déchets.

Ramassage des encombrants

On le sait maintenant, le verre, le métal et le plastique ont leur Tri-O tricolores, et les piles, batteries, ampoules pneus ou déchets électroniques, leur recyclage diffusé sur www.tri-dechetsmayotte.yt

Grande innovation, les encombrants, hors électroménager et déchets verts, dont la population ne savait plus que faire depuis la fermeture des décharges à ciel ouvert, sont de nouveau pris en charge, sur Petite Terre pour commencer : en zone nord, ils sont ramassés les mercredis et vendredis, et les jeudis et samedis en zone sud.

« Cela fait maintenant 4 mois que nous travaillons avec les services techniques des deux communes de Petite Terre. Une réorganisation à la charge du SIDEVAM 976 qui la généralise en Grande Terre, « les études ont déjà commencé dans le sud », conclut Chams Eddine Fazul qui continuera à privilégier le dialogue.

Anne Perzo-Lafond

Aérien

Air Austral: impact sur la desserte de Mayotte après la vente du Boeing 777



Dans la flotte d'Air Austral, le Boeing 777 200 LR n'avait jamais trouvé sa place. La compagnie réunionnaise en avait acquis deux à l'origine avec l'ambition d'ouvrir un Mayotte-Paris en direct, un premier projet reporté. Seul le F.OLRA avait été livré mais il se révélait finalement inadapté.

Air Austral cherchait depuis des mois à s'en séparer. Un challenge difficile dans la mesure où ce type d'appareil ne trouve pas facilement preneur sur le marché. Alors qu'elle espérait maintenir le F.OLRA en ligne jusqu'en novembre 2016, Air Austral a saisi au vol la proposition d'acquisition du broker américain Atlas Aviation installé à Tampa en Floride. La transaction est sur le point d'être finalisée. Le F.OLRA devrait s'envoler définitivement de la Réunion en novembre prochain.

Cette sortie de flotte, un an plus tôt que prévu, a un impact sur la desserte de Mayotte. Outre sa capacité de

362 sièges en trois classes, le Boeing 777 200 LR offrait des capacités de soute importantes entre Saint-Denis et Dzaoudzi, les possibilités en nombre de passagers et en fret seront donc réduites.

Air Austral a prévu de louer, à partir du mois prochain, un Boeing 737 300 Quick Change, permettant une transformation rapide d'avion passagers en appareil cargo auprès d'Europe Air Post, avec ses pilotes, Air Austral fournissant hôtesses et stewards.

La location se poursuivra jusqu'en mai 2016, date de l'arrivée du premier Boeing 787 équipé de 242 sièges en deux classes. Il inaugurera le 10 juin 2016, la ligne Mayotte-Paris en direct. Un second Boeing 787 sera livré en octobre 2016 permettant l'ouverture de Bangkok en direct depuis la Réunion.

Avant la fin de 2016, Air Austral remplacera également ses deux plus anciens Boeing 777 300 ER par deux appareils flambants équipés d'une nouvelle cabine, le troisième étant réaménagé.

Social

Le RSA de Mayotte revalorisé depuis le 1er septembre

Le Rsa à Mayotte

Les lieux d'accueil

Le ministère des Outre-mer annonce une revalorisation du RSA à Mayotte. «Conformément à la volonté du gouvernement d'aligner progressivement Mayotte sur le droit commun, une revalorisation exceptionnelle de 2% sera appliquée au montant forfaitaire du revenu de solidarité active (RSA) à partir du 1er septembre 2015», indique George Pau-Langevin dans un communiqué.

«Le montant forfaitaire du RSA applicable à Mayotte représentera, à compter de cette date, une allocation d'un montant de 262,08€ par mois pour une personne seule sans enfant. Ce montant sera majoré de 131,04€ pour le conjoint ou le premier enfant dans le cas d'un parent isolé, puis de 78,62€ pour chaque enfant à charge jusqu'au troisième inclus et de 26,21€ pour chaque enfant à charge à partir du quatrième.»

Pour mémoire, le RSA a été transposé à Mayotte il y a presque 4 ans, le 1er janvier 2012. Ce revenu de solidarité active «affiche une progression rapide et adaptée à la situation socio-économique locale», indique le ministère qui «se félicite de cette nouvelle avancée en faveur des familles mahoraises».

Politique

Conseil départemental : Des avancées sociales et une motion pour l'Etat



Le conseil départemental réunit hier en assemblée plénière

Sur 26 rapports examinés ce mardi 6 octobre en séance plénière, 8 concernaient l'action sociale et la santé. Nous ne baignons pas encore totalement dans la compétence première du conseil départemental, mais il faut rappeler qu'il doit aussi assumer les compétences d'une région. D'où des rapports financiers d'importance, en complément du vote sur la décision de modifier le budget, en déficit.

Première grande avancée sur laquelle un simple avis était attendu des élus du département : le projet de décret et d'arrêté qui étend à Mayotte l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH). « Nous intégrons des dispositifs de droit commun », se félicitait Issa Abdou, 4ème vice-président chargé de l'action sociale.

Il donnait la parole à son directeur de l'Aide sociale, Darkaoui : « l'APA permet d'aider à domicile les personnes âgées en situation de dépendance. C'est mieux que d'aller en maison de retraite », qui n'existe d'ailleurs pas à Mayotte. La PCH permet également le maintien à domicile des personnes handicapées. « Un projet de décret qui intègre donc la tierce personne qui accompagne ces personnes à domicile », précisait Issa Abdou.

Le conseiller avait indiqué vouloir faire appel aux fonds européens pour améliorer les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et accroître de manière sensible le nombre des familles d'accueil, « objectif 100 en 2020 selon l'Observatoire de la protection de l'enfance en danger ». Elles accueillent actuellement 340 enfants « dont 111 mineurs strictement isolés ».

Situation liée au flux migratoire « de la compétence de l'Etat qui doit proposer une convention ». Le Fonds social européen est sollicité pour créer 50 places supplémentaires en famille d'accueil, 17 assistants familiaux et 2 éducateurs spécialisés.

Les rapports sur l'aide du département aux employeurs de salariés en contrat unique d'insertion relevant du revenu de solidarité active (RSA) par le biais de l'Etat, la convention avec l'Agence régionale de santé sur le dépistage du cancer du col de l'utérus, le suivi médical post professionnel des agents exposés à une substance cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction, ont été adoptés à l'unanimité.

Le Schéma départemental médico-social est bouclé, « et attendu par l'Europe. Quelques améliorations techniques sont encore à apporter », rapportait Issa Abdou.

La moitié du précédent CPER consommée

Un rapport complémentaire permettait d'intégrer des clauses sociales dans les marchés publics : « on pourra ainsi demander aux entreprises commissionnaires de réservé une place aux opérations d'insertion, luttant ainsi contre l'exclusion sociale », concluait Issa Abdou.

Du côté de la commission des finances et du déficit pour lequel des mesures sont annoncées, plusieurs rapports impactent l'avenir du département.

Le Contrat de projet Etat-Mayotte de 2015-2020 tout d'abord, déjà évoqué et critiqué par le Conseil économique, social et environnemental, l'ancien président Daniel Zaïdani revenait sur la répartition financière des postes à 51% pour l'Etat et 49% pour le département : « même lorsque nous étions à 40% de participation financière, il a fallu descendre à 10% sur la fin de la période, et nous n'avons consommé que la moitié des moyens financiers à notre disposi-

tion. Il faut donc renégocier la clef de répartition avec l'Etat au risque de ne consommer que très peu des 378 millions d'euros prévus. Je demande donc qu'une motion soit écrite aujourd'hui dans ce sens. »

Une motion qui sera écrite durant la séance par Ben Issa Oussenai, président de la commission des finances, et adoptée.

Coup de pouce à la SIM

La SIM, Société Immobilière de Mayotte, a sollicité la garantie du conseil départemental sur trois opérations, « à hauteur de 10% à chaque fois », indique Ben Issa Oussenai, président de la commission Finances. Il s'agit des programmes « Apollo » de 2,3 millions d'euros, « donc 239.000 euros de garantie », « Doujani-école », 69.160 euros de garantie et « Tribunes Cavani 2 », 26.450 euros. « Etes-vous certains que ces travaux bloqués depuis deux ans vont démarrer ? », s'enquerrait Daniel Zaïdani. « Nous nous étions déjà engagés à les accompagner, elles sont lancées », rassurait Ben Issa Oussenai.

Enfin, le passage du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi à 9% contre 5,5% actuellement, fait l'objet d'un projet décret, voté favorablement par les élus mahorais. Le conseiller Chihaboudine Ben Youssouf annonçait la tenue d'un séminaire d'éclairage sur les mesures fiscales le 18 octobre. Est ce l'ampleur du déficit du budget ? Ce fut une séance maigre en participation, avec 18 élus présents sur 26. On peut dire que les avis du Conseil économique, social et environnemental, sans que cela soit mentionné, ont éclairé le débat sur le budget et le CPER, mais n'ont pas réussi à provoquer d'échanges sur les autres sujets. Seuls 4 ou 5 conseillers se sont exprimés, du côté des femmes, on entendait des mouches voler...

Anne Perzo-Lafond

Journée du goût

Chips de manioc, fontaine de chocolat, plateau de fromages... toutes les saveurs à Coconi



Saveurs et senteurs de Mayotte, avec toutes les transformations des produits de Mayotte

Affluence des grands jours à Coconi. Des élèves de tout Mayotte sont venus découvrir des saveurs et déguster les bonheurs culinaires de Mayotte et de bien plus loin au lycée agricole.

Il fallait être à Coconi pour découvrir l'amertume du Nguivi, un petit légume mahorais dont la forme évoque un pruneau. Avec cette journée du goût, l'association «Saveurs et senteurs de Mayotte» avait rassemblé sur une dizaine de stands des acteurs aussi passionnés que concernés très différemment par le contenu de nos repas. L'IREPS proposait par exemple des jeux pour faire découvrir les 4 saveurs, sucré, salé, acide, amer. Le circuit commençait par un petit verre à boire cul-sec avant de trouver le gout : le petit jus amer d'aloé vera faisait son petit effet.

Le GVA, groupement de vulgarisation agricole, était venu avec des jaques, des noix de cocos et des tubercules mais aussi des plats mahorais comme le kangué, du poisson coco ou des breds. Les jeunes ont pu aussi comprendre comment, uniquement en secouant une coco près de l'oreille, on peut savoir si elle est mure.

Des fromages pour des saveurs d'Europe

Et puis cette journée était aussi une histoire de chefs. Ceux en BTS au lycée pro de Kawéni, venus à une douzaine, pour faire deviner les saveurs qui se glissaient dans leurs crêpes (la tomate par exemple) et qui ont comblé de joie nombre de gourmands avec leur fontaine de chocolat. Le chef, c'était aussi Malide Azihari, qui cuisine habituellement pour les 300 couverts de la can-



La fontaine de chocolat des chefs de Kawéni

tine de Coconi... et à l'occasion pour le préfet et même le Premier ministre de passage. Et ce mardi, il avait 340 couverts supplémentaires à assurer. Après un repas tout simple, crudités, pilao et fruits, les scolaires avaient droit à une dégustation, souvent inédite pour eux : un immense plateau de fromage et du pain.

«On a choisi une progression, du fromage le plus doux au plus fort. On trouve de l'emmental, de la mimolette, du brie, du roquefort, un fromage italien au lait de chèvre et du manchego, un fromage espagnol à trois laits, vache, brebis et chèvre», explique Chantal Dubos, du lycée de Coconi, ravi de mêler dans cette journée les recettes traditionnelles mahoraises et les goûts des campagnes européennes.

Et cette découverte des produits des terroirs de l'hexagone s'accompagnait également d'un aliment dont les saveurs potentielles sont méconnues à Mayotte :

le pain. Aux noix, au fromage, au cumin, au cesame, brioché ou de campagne... les jeunes avaient ainsi accès à des variétés de pains bien différentes du traditionnel pain blanc largement consommé à Mayotte.

Les mélanges titillent les papilles

Et pour achever ce parcours culinaire, le chef leur avait réservé une surprise : une dégustation de petits délices caramel et chocolat avec un cœur de sel. «Moi j'ai découvert le mélange sucré-salé au lycée de Kawéni. Comme on était du métier, on devait tout goûter. Et c'est vrai qu'au début, le goût du salé en dessert, ce n'est pas évident quand on n'est pas habitué», explique-t-il.

Pasteurisation des jus de fruits avec l'atelier agroalimentaire de Coconi, découverte d'émissions télévisées culinaires avec Rediab Ylang... un programme impressionnant qui a convaincu de nom-

breuses écoles, malgré la mise en place tardive de l'événement financé par le PNA, le programme national alimentaire du ministère de l'agriculture. Les collégiens sont venus de Chiconi et les écoliers de Kahani, Ouangani, Kounougou, Mamoudzou, Bandrélé, et même Mtsahara... un succès incontestable qui laisse présager une opération encore plus importante l'an prochain compte tenu des contacts qui ont été noués.

Pour l'association «Saveurs et senteurs» qui portait la journée, c'est évidemment la satisfaction. Crée en 2011, la structure prend véritablement son ampleur depuis l'an dernier. «Les adhérents de l'association travaillent dans la transformation de produits agricoles et les cosmétiques», explique Morgane Moenne. Des chips de manioc aux huiles essentielles en passant par les bougies parfumées, ces artisans valorisent chacun à leur façon les saveurs mahoraises... jusqu'au salon de l'agriculture de Paris où l'association représente Mayotte d'une belle façon.

RR

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
 07.85.05.96.59.